105372 - Offrir des vêtements et de l'argent à la famille d'un défunt au lieu de leur donner de la nourriture

question

Est il juste d'offrir de l'argent ou des vêtements à la famille d'un défunt au lieu de leur offrir la nourriture recommandé par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes: Préparez un repas pour la famille de Djaafar?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Offrir de l'argent ou des vêtement à la famille d'un défunt ne peut pas remplacer le don de nourriture à cause de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)à la fin du hadith précité: Ils sont trop occupés. Cela indique clairement qu'il faut préparer un repas pour la famille du défunt puisqu'ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes à cause du deuil qui les a frappés. Cependant c'est une bonne chose que d'offrir de l'argent ou des vêtements à des membres de la famille du défunt qui en ont besoin. La religion le recommande aussi bien dans cette circonstance que dans d'autres. Quiconque le fait dans le but de soulager quelqu'un ou de dissiper ses soucis a bien fait.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz,Cheikh Abdourrazzaq Afifi et Cheikh Abdoullah ibn Quaoud.